



Service Paye
02.41.24.18.83

NOTE D'INFORMATION

I - MODIFICATIONS DE TAUX DE COTISATION DE L'ASSURANCE VIEILLESSE

(Décret 2005-1657 du 26 décembre 2005, JO du 28 décembre 2005)

A compter du 1^{er} janvier 2006, pour le régime général, le taux de la cotisation d'assurance vieillesse due sur les rémunérations plafonnées est fixé de la manière suivante :

- 8.30% à la charge de l'employeur
- 6.65% à la charge du salarié

II – PLAFONDS SECURITE SOCIALE – IRCANTEC et FDS

(Arrêté du 2 décembre 2005 paru au J.O. du 9 décembre 2005).

A - Le Plafond mensuel de la sécurité sociale est fixé pour l'année 2006 à 2589 €.

PERIODICITE DE LA PAIE	Plafonds Sécurité Sociale à retenir
Trimestre	7767 €
Mois	2589 €
Quinzaine	1295 €
Semaine	597 €
Jour	143 €
Heure (vacation <5 heures)	19 €

B - IRCANTEC au 1er janvier 2006

TRANCHE IRCANTEC	Plafonds IRCANTEC à retenir
A	2589 €
B	20712 €

C – Plafond du Fonds de Solidarité

A compter du 1er janvier 2006, le plafond du fonds de solidarité est égal à 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale, soit : 10356 €.

III – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

ANNEE 2005

CATEGORIES D'ENSEIGNANTS	PART DE L'ETAT	PART COMMUNALE
Célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge	186.98 €	
Bénéficiaires d'une majoration de 25 %	233.73 €	17.65 €

Pour les salaires du mois de janvier, le nouveau montant a été pris en compte. Il conviendra d'indiquer sur les prochaines fiches navettes les régularisations à effectuer.

IV - RETENUE A LA SOURCE DES ELUS LOCAUX

La loi de finances pour 2006, n°2005-1719 du 30 décembre 2005, parue au J.O. du 31 décembre 2005, fixe le nouveau barème à appliquer pour 2006 dans le cadre du calcul de la retenue à la source (barème joint en annexe).

Barème de la retenue à la source

Date d'application : 01/01/2006

Type de barème : Barème Annuel

Tranche de salaire en Euros	Taux	Constante en Euros
de 0 à 0	0	0.00
de 0 à 4 412	0	0.00
de 4 412 à 8 677	0.0683	301.34
de 8 677 à 15 274	0.1914	1 369.48
de 15 274 à 24 731	0.2826	2 762.47
de 24 731 à 40 241	0.3738	5 017.93
de 40 241 à 49 624	0.4262	7 126.56
au-delà de 49 624	0.4809	9 841.00

Type de barème : Barème Semestriel

Tranche de salaire en Euros	Taux	Constante en Euros
de 0 à 0	0	0.00
de 0 à 2 206	0	0.00
de 2 206 à 4 339	0.0683	150.67
de 4 339 à 7 637	0.1914	684.80
de 7 637 à 12 366	0.2826	1 381.30
de 12 366 à 20 121	0.3738	2 509.07
de 20 121 à 24 812	0.4262	3 563.41
au-delà de 24 812	0.4809	4 920.63

Type de barème : Barème Trimestriel

Tranche de salaire en Euros	Taux	Constante en Euros
de 0 à 0	0	0.00
de 0 à 1 103	0	0.00
de 1 103 à 2 169	0.0683	75.33
de 2 169 à 3 819	0.1914	342.34
de 3 819 à 6 183	0.2826	690.63
de 6 183 à 10 060	0.3738	1 254.52
de 10 060 à 12 406	0.4262	1 781.67
au-delà de 12 406	0.4809	2 460.27

Type de barème : Barème Mensuel

Tranche de salaire en Euros	Taux	Constante en Euros
de 0 à 0	0	0.00
de 0 à 368	0	0.00
de 368 à 723	0.0683	25.13
de 723 à 1 273	0.1914	114.14
de 1 273 à 2 061	0.2826	230.23
de 2 061 à 3 353	0.3738	418.20
de 3 353 à 4 135	0.4262	593.89
au-delà de 4 135	0.4809	820.08

Type de barème : Barème Journalier

Tranche de salaire en Euros	Taux	Constante en Euros
de 0 à 0	0	0.00
de 0 à 12	0	0.00
de 12 à 24	0.0683	0.82
de 24 à 42	0.1914	3.77
de 42 à 68	0.2826	7.60
de 68 à 110	0.3738	13.81
de 110 à 136	0.4262	19.57
au-delà de 136	0.4809	27.01